

**A L'ATTENTION DES PARENTS D'ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES
ANNEE SCOLAIRE 2022 – 2023**

Rappel

Le règlement de la demi-pension en amont se fera dorénavant pour un trimestre :

Le paiement pour la période de : Septembre – Octobre – Novembre 22 s'effectuera :

Les lundi 29 - mardi 30 - mercredi 31 Août de 08h00 à 12h00 - Les jeudi 1^{er} - vendredi 02 Sept. de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 15h00.

Informations complémentaires :

Demi-Pension le lundi 05 septembre uniquement pour les classes de 6^{ème} et 3^{ème}

- Septembre : 12 jours - Octobre : 09 jours - Novembre : 11 jours

Total : 32 jours à 2,20 € soit 70,40 € à régler – Si règlement en espèces merci de faire l'appoint

Demi-Pension générale à compter du mardi 06 sept. - Montant ci-dessous pour les classes de 5^{ème} et 4^{ème}

- Septembre : 11 jours - Octobre : 09 jours - Novembre : 11 jours

Total : 31 jours à 2,20 € soit 68,20 € à régler – Si règlement en espèces merci de faire l'appoint

- 3 modes de paiement : ESPECES – CHEQUE – CARTE BLEUE
- Chèque libellé à l'ordre de : Agent Comptable Lycée Montgérald, daté et signé au stylo noir ou bleu sans rature.

Seuls les repas payés seront commandés.

Aucun règlement ne sera accepté en dehors des dates précitées

La Principale,

Sandrine VICTORIN

